



**HAL**  
open science

## Bosnie, anatomie d'un conflit -chapitre 4

Xavier Bougarel

► **To cite this version:**

Xavier Bougarel. Bosnie, anatomie d'un conflit -chapitre 4: De l'armée aux milices, des milices aux armées. Bosnie, anatomie d'un conflit, La Découverte, pp.101-119, 1996, Les dossiers de l'état du monde. halshs-00630812

**HAL Id: halshs-00630812**

**<https://shs.hal.science/halshs-00630812>**

Submitted on 11 Oct 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Chapitre IV- DE L'ARMEE AUX MILICES, DES MILICES AUX ARMEES

[p. 101]

*L'emploi du terme « milice », dans le contexte du conflit bosniaque, a souvent servi moins à définir qu'à disqualifier. Quelle est l'origine des différentes formations armées ? Pourquoi des situations militaires si complexes ?*

Le fait que, dans les conflits nés de la crise yougoslave, l'« armée » des uns soit souvent la « milice » des autres, n'est certes pas anodin. Mais, dans un premier temps au moins, de telles définitions partisans masquent plus qu'elles n'éclairent la réalité des formations armées impliquées dans ces conflits. Il est donc préférable de partir d'une typologie établie autour de plusieurs critères concrets, en distinguant les armées des milices politico-mafieuses ou locales. Dans les armées, le recrutement des combattants provient de la conscription et de la mobilisation légales, et leur encadrement repose sur un corps d'officiers salariés par l'Etat. Dans les milices, le recrutement des combattants se fait d'abord sur la base du volontariat, leur entretien et leur rémunération reposant dans un cas sur des activités criminelles, dans l'autre sur une prise en charge familiale et locale [voir le cinquième chapitre].

### ARMEES, MILICES POLITICO-MAFIEUSES ET MILICES LOCALES

La Yougoslavie ayant éclaté en plusieurs Etats internationalement reconnus ou auto-proclamés<sup>1</sup>, ceux-ci ont constitué leurs propres armées :

- l'Armée populaire yougoslave (*Jugoslovenska narodna*

[p. 102]

*armija*) – qui assurait la défense de la Yougoslavie jusqu'en 1991 – a été rebaptisée Armée de Yougoslavie (*Vojska Jugoslavije*) en mai 1992, suite à l'autoproclamation d'une nouvelle « République fédérale de Yougoslavie » (RFY) par la Serbie et le Monténégro ;

- l'Armée croate (*Hrvatska vojska*) et l'Armée de la République de Bosnie-Herzégovine (*Armija Republike Bosne i Hercegovine*) ont été créées en novembre 1991 et en juillet 1992, soit respectivement cinq mois et quatre mois après l'indépendance de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine et le début de la guerre sur leurs territoires ;

- l'Armée serbe de Krajina (*Srpska vojska Krajine*) et l'Armée de la « république serbe » (*Vojska Republike Srpske*) ont été créées par les « républiques serbes » autoproclamées en Krajina croate et en Bosnie-Herzégovine, à la suite du retrait formel de l'armée yougoslave des territoires croate (janvier 1992) puis bosniaque (mai 1992) ;

- le Conseil de défense croate (*Hrvatsko vijeće obrane* – HVO) a été créé en avril 1992 par l'« Herceg-Bosna », « république » croate autoproclamée en Bosnie-Herzégovine.

Les milices politico-mafieuses se sont constituées en associant le plus souvent militants de partis nationalistes extrémistes et minoritaires et membres de la criminalité organisée. Les plus importantes d'entre elles, rassemblant plusieurs milliers d'hommes, se sont développées en 1991, pendant la guerre en Croatie, avant d'étendre leur activité à la Bosnie-Herzégovine. Il s'agit, en Serbie, de la Garde des volontaires serbes (*Srpska dobrovoljačka garda*) de Željko Ražnjatović – dit *Arkan* – et du Mouvement tchetnik serbe (*Srpski četnički pokret*) de Vojislav Šešelj, et en Croatie, des Forces de libération croates (*Hrvatske oslobodilačke šnage* – HOS) de Dobroslav Paraga<sup>2</sup>. De nombreuses autres milices du même type se sont constituées en Bosnie-Herzégovine sur une base plus restreinte, avant généralement de disparaître ou de s'intégrer comme « unités spéciales » aux différentes armées en présence.

Enfin, une multitude de milices locales se sont formées, en Croatie comme en Bosnie-Herzégovine, en vue d'assurer le contrôle et la défense d'une localité (village ou quartier). Constituées autour des autorités locales ou de divers « conseils de

[p. 103]

défense » et « états-majors de crise », elles sont généralement encadrées par les partis nationalistes dominants et rattachées comme unités de réserve aux structures locales de la police ou de la Défense territoriale<sup>3</sup>. Après la constitution des différentes armées, ces milices sont généralement intégrées comme brigades locales, chargées de défendre les lignes de front proches de leur localité d'origine.

## **LA QUESTION DU MONOPOLE DE LA VIOLENCE LEGITIME**

Au cours de la crise yougoslave sont ainsi apparus trois types principaux de formations armées, correspondant chacun à un mode particulier d'organisation de la violence (monopolisation, privatisation, socialisation). Cette typologie des formations armées permet donc d'articuler la problématique des milices à celle, centrale dans la crise yougoslave, de l'éclatement et de la formation d'Etats revendiquant le monopole de la violence légitime<sup>4</sup>. Ainsi, les proclamations d'indépendance de la Slovénie et de la Croatie (juin 1991), puis de la Bosnie-Herzégovine (mars 1992), ont eu pour corollaires l'encerclement des casernes de l'armée yougoslave et la demande de restitution des armes de la Défense territoriale qui s'y trouvaient. Inversement, la constitution de « régions autonomes serbes » en Krajina croate ou en Bosnie-Herzégovine va de pair avec la sécession des structures locales de la police et la prise des commissariats, donnant souvent lieu aux premiers affrontements.

C'est donc dans un contexte général de décomposition et de recomposition des réalités et des légitimités étatiques qu'apparaissent les milices. Globalement, les mobilisations miliciennes ont reproduit les mécanismes des mobilisations politiques croisées que les différentes communautés ont connues préalablement [voir le troisième chapitre]. Plus concrètement, elles ont mis en jeu différents acteurs politiques, miliciens et militaires. Ainsi, le processus de mobilisation milicienne de la communauté serbe pourrait être schématisé de la façon suivante : l'Etat serbe s'appuie d'abord sur des militants extrémistes et des réseaux

criminels pour recruter les cadres et les premiers combattants de milices politico-mafieuses, et leur procurer

[p. 104 : cartes ; p. 105]

des armes, quand celles-ci ne sont pas directement fournies par l'armée yougoslave. Ces milices, voire cette même armée yougoslave, vont ensuite attiser les tensions entre communautés, installant des barrages sur les routes, paradant dans les zones habitées et provoquant des incidents armés. S'engage alors une spirale de mobilisations et contre-mobilisations miliciennes locales, les partis nationalistes se chargeant d'organiser la prise des commissariats, la distribution des armes à la population et la constitution de milices locales.

Ceci explique qu'il n'y ait pas eu un seul, mais plusieurs profils d'entrepreneurs miliciens, ceux-ci pouvant être un truand, petit ou grand, un ancien policier ou militaire, souvent issu des forces spéciales, le responsable national ou local d'un parti nationaliste, ou tout simplement un individu disposant d'un capital économique et relationnel (patron d'auberge ou de discothèque, directeur de club sportif, etc.). Ž. Ražnjatović – dit *Arkan*, sans doute le plus important et le plus sanguinaire des entrepreneurs miliciens dans l'ancienne Yougoslavie,

[p. 106]

cumule à lui seul bien des traits de l'entrepreneur milicien : fils d'un officier monténégrin de l'armée yougoslave, il était dans les années 1980 un des caïds de la pègre belgradoise, un exécuteur de basses oeuvres pour les services secrets yougoslaves, et le président du club de supporters de l'Etoile rouge de Belgrade.

La typologie ainsi établie des formations armées, loin d'en épuiser la diversité et la complexité, dessine les contours d'un espace triangulaire au sein duquel elles se positionnent, ou plutôt se déplacent et se croisent. Les conflits yougoslaves, en effet, ne sont pas caractérisés par une distinction nette entre ces différents types de formations armées, mais au contraire par la fluidité de leurs frontières et de leurs rapports, comme l'illustre en premier lieu le cas de l'Armée populaire yougoslave elle-même.

## **ARMEE YUGOSLAVE ET POUVOIR SERBE**

Dans les analyses de la crise yougoslave, l'Armée populaire yougoslave est souvent réduite à un instrument de l'expansionnisme serbe, après avoir été longtemps encensée comme garante de la fédération. Il convient de mieux préciser les origines de l'association entre cette armée et le pouvoir serbe, à savoir la place particulière qu'elle occupait dans le système institutionnel et politique yougoslave d'une part, les difficultés spécifiques qu'elle a connues dans le cadre d'une crise yougoslave plus générale d'autre part<sup>5</sup>.

Créée en 1945, l'Armée populaire yougoslave voit sa place au sein du système institutionnel évoluer de façon paradoxale, suite aux réformes décentralisatrices des années 1960. D'une part, la création de défenses territoriales républicaines en 1969 remet en cause sa situation de monopole sur le plan militaire. D'autre part, l'institutionnalisation de sa présence dans les instances dirigeantes du Parti et de l'Etat l'érige en centre de pouvoir autonome sur le plan

politique. L'armée yougoslave est même qualifiée par certains de « septième république », venant s'ajouter aux six républiques constitutives de la fédération yougoslave.

[p. 107]

Après la crise de la Ligue des communistes de Yougoslavie à partir de la fin des années 1980, l'armée yougoslave s'aligne sur les positions des républiques de Serbie et du Monténégro. Cette dérive institutionnelle et politique se reflète dans la reconstitution d'une Ligue des communistes – Mouvement pour la Yougoslavie (*Savez komunista – Pokret za Jugoslaviju*, SK-PJ) par l'appareil militaire suite à l'éclatement de la Ligue fédérale en janvier 1990<sup>6</sup>, et dans la formation d'un Commandement suprême échappant au contrôle de la Présidence collégiale yougoslave en mars 1991. Elle aboutit à la participation de l'armée yougoslave à une Présidence collégiale yougoslave réduite à la Serbie et au Monténégro, et de ce fait inconstitutionnelle, qui décrète l'« état de danger de guerre immédiat » et la mobilisation des réservistes en octobre 1991. Quand l'armée yougoslave rentre en guerre, elle est donc largement privée – ou débarrassée, selon les points de vue – de toute tutelle étatique.

Ce basculement de l'armée yougoslave au profit du pouvoir serbe représente autant une cause qu'une conséquence de l'éclatement de la fédération, et traduit avant tout une tentative de cette armée pour retrouver une légitimité et une base sociale minimales nécessaires à sa propre survie. Le pouvoir serbe contribue quant à lui délibérément à cet éclatement, en réaffirmant le premier la souveraineté de la Serbie dans une nouvelle Constitution républicaine, puis en provoquant délibérément la paralysie des institutions fédérales. L'absence de toute tutelle étatique directe s'exerçant sur l'armée yougoslave lui permet en effet de l'instrumentaliser, sans avoir pour autant à la financer seul sur le plan intérieur ni à en répondre sur le plan diplomatique. Cette stratégie apparaît pleinement lors des affrontements en Slovénie en juin 1991, quand les autorités slovène et serbe se rejoignent dans leurs efforts de déstabilisation du Premier ministre fédéral Ante Marković et du courant « titiste » de l'armée yougoslave.

## **LA DERIVE MILICIENNE DE L'ARMEE YUGOSLAVE**

L'autonomisation politique de l'armée yougoslave n'est pas le seul signe de sa crise. Celle-ci se reflète dans l'épuisement de

[p. 108]

la conscription et de la mobilisation, allant du refus de la Slovénie d'envoyer ses conscrits en mars 1991 à la désertion massive des Serbes mobilisés à l'automne 1991<sup>7</sup>, en passant par le refus de la Macédoine et de la Bosnie-Herzégovine d'appliquer la mobilisation décrétée par le Commandement suprême. L'éclatement du corps des officiers selon des lignes de fracture ethniques et politiques se traduit, quant à lui, par l'homogénéisation ethnique de la hiérarchie militaire<sup>8</sup>, mais aussi par son affaiblissement au profit de réseaux d'allégeance informels. Forts de leur nombre et de leur implication directe dans le conflit, les officiers serbes originaires de Krajina ou de Bosnie-Herzégovine contribuent ainsi au basculement de l'armée yougoslave vers l'idéologie nationaliste grand-serbe.

Ces évolutions internes de l'armée yougoslave expliquent à leur tour la dérive milicienne de son mode de recrutement et de fonctionnement. Confrontée à une pénurie de combattants, l'armée yougoslave effectue des mobilisations inconstitutionnelles et sélectives dans les régions serbes de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, crée en Serbie et au Monténégro des unités de volontaires et encourage la formation des multiples milices locales serbes. Apparaît alors une véritable division du travail entre l'armée elle-même (contrôle préalable des positions stratégiques, préparation des offensives par l'artillerie et l'aviation), les milices politico-mafieuses (conduite des opérations d'infanterie, « nettoyage » militaire puis ethnique des territoires conquis) et les milices locales (mise en scène des incidents permettant l'« interposition » de l'armée, contrôle des lignes de front inactives)<sup>9</sup>. Cette articulation entre formations armées différentes se cristallise pendant le conflit en Croatie, autour du siège de Vukovar, avant de se déployer dans les premières semaines du conflit en Bosnie-Herzégovine (mise en place du siège de Sarajevo, prise de contrôle de la vallée de la Drina et du corridor de Brčko).

Les rapports qui s'établissent entre l'Armée populaire yougoslave, les défenses territoriales et les forces de police des « républiques serbes » et les milices proprement dites conduisent finalement au fractionnement des hiérarchies et des logistiques militaires (émergence et autonomisation des commandants

[p. 109]

locaux, défaillance de la logistique militaire et prise en charge locale des combattants) et à un développement des modes informels de rémunération [voir le cinquième chapitre]. Les frontières entre formations armées différentes finissent alors par s'effacer, comme l'illustrent le port d'insignes tchetniks et la disparition des grades dans les unités de volontaires, ou l'intégration de milices comme « unités spéciales » dans l'armée. De ce point de vue, le retrait de l'armée yougoslave de Croatie puis de Bosnie-Herzégovine, suivie immédiatement par la constitution d'armées serbes, n'est pas purement formel. Certes, l'essentiel de son armement et de son encadrement reste sur place. Sa fusion avec les défenses territoriales et les milices locales des « républiques serbes » représente cependant moins un simple subterfuge juridique que l'aboutissement d'un processus bien réel.

## **AUX ORIGINES DES ARMEES CROATE ET BOSNIAQUE**

Les dérives miliciennes de l'Armée populaire yougoslave, antérieures à l'éclatement de la Yougoslavie en juin 1991, ne l'empêchent pas de revendiquer, au nom de l'Etat et de sa Constitution, l'exercice du monopole de la violence légitime. C'est à ce titre qu'elle justifie ses opérations de désarmement des défenses territoriales républicaines au printemps 1990, ses demandes répétées de dissolution des « formations armées irrégulières » slovènes et croates à partir de la même époque, ses conflits de compétence avec la Défense territoriale slovène ou ses « interpositions » entre forces spéciales de la police croate et milices serbes à partir de la fin de l'année 1990.

Inversement, les nouveaux Etats indépendants affirment, en même temps que leur souveraineté, le droit de constituer leurs propres forces armées, exerçant sur leurs territoires respectifs ce même monopole de la violence légitime<sup>10</sup>. A partir de l'été 1990, la république de Croatie répond au désarmement de sa Défense territoriale en réarmant clandestinement sa

police et en créant en son sein les unités premières unités d'une Garde nationale (*Zbor narodne garde – ZNG*). Celle-ci se développe et s'autonomise progressivement pour donner naissance à l'Armée croate

[p. 110]

en novembre 1991. De même, dès le printemps 1991, les autorités bosniaques mobilisent certaines unités de réserve de la police et de la Défense territoriale. En avril 1992, celle-ci reçoit pour mission de regrouper l'ensemble des formations armées participant à la défense du nouvel Etat bosniaque. Le HVO (Conseil de défense croate) refusant d'intégrer des Forces armées de la République de Bosnie-Herzégovine (*Oružane snage Republike Bosne i Hercegovine – OS RBiH*) unifiées, la Défense territoriale bosniaque se transforme peu après en Armée de la République de Bosnie-Herzégovine.

Formées dans le cadre d'institutions légales, ces nouvelles armées nationales ressemblent pourtant plus, par leurs modes de recrutement et de fonctionnement initiaux, à des formations miliciennes qu'à des armées régulières, menaçant parfois autant qu'elles le défendent le monopole étatique de la violence légitime. Dans les premiers mois de leur existence, la Garde nationale croate comme la Défense territoriale bosniaque recouvrent, outre des unités régulières, une diversité extrême de formations armées, allant des milices locales, villageoises ou urbaines, à différentes « unités spéciales » et milices politico-mafieuses échappant en fait à tout contrôle. La constitution de ces armées dans l'urgence explique en partie cet état de fait. Mais celui-ci est aussi sciemment entretenu par les autorités politiques elles-mêmes, dans la mesure où la dispersion et la désorganisation de ces armées favorisent le contournement ou le détournement de leur structure de commandement par des réseaux informels, de nature partisane et clanique.

## LES ORIGINES MILICIENNES DES ARMEES NATIONALES

En Croatie, la constitution de la Garde nationale est l'occasion pour le HDZ (Communauté démocratique croate) de s'accaparer les postes de commandement militaires. En Slavonie par exemple, les responsables locaux du HDZ et de la Garde nationale à Osijek (Branimir Glavaš) et à Vukovar (Tomislav Merčep) s'imposent aux autorités civiles et policières de ces deux villes. Ils s'appuient pour cela sur les milices locales des villages de colons herzégoviens<sup>11</sup>, sur différents réseaux criminels et sur le puissant *lobby* herzégovinien du HDZ qui, avec la nomination,

[p. 111]

en septembre 1991, de Gojko Šušak comme ministre de la Défense, s'empare d'une armée croate en voie de constitution.

En Bosnie-Herzégovine, le SDA (Parti de l'action démocratique) crée dès mars 1991 la Ligue patriotique (*Patriotska liga*), organisation clandestine chargée d'infiltrer la police et la Défense territoriale et de constituer ses propres milices, les Bérets verts (*Zelene beretke*). Pendant les premières semaines de la guerre, le SDA bloque l'entrée des partis « citoyens » dans la Présidence collégiale (autorité militaire suprême selon la Constitution bosniaque), et s'appuie sur la Ligue patriotique pour s'emparer des structures locales de la Défense

territoriale. A la fin du mois de mai 1992, son commandant en chef, Hasan Efendić, est remplacé par Sefer Halilović, ancien officier de l'armée yougoslave originaire du Sandžak et principal responsable militaire de la Ligue patriotique. Refusant alors d'introduire des grades dans l'armée bosniaque, celui-ci préfère la contrôler par l'intermédiaire de réseaux sandjakois du SDA, particulièrement influents à Sarajevo, parmi les Béréts verts comme au sein de la Présidence collégiale (Ejub Ganić).

Ces traits miliciens initiaux des armées croate et bosniaque expliquent qu'elles se heurtent parfois brutalement aux autorités locales, particulièrement quand celles-ci échappent aux partis nationalistes. A Osijek, la domination de B. Glavaš passe par la liquidation de Josip Reihl Kir, responsable régional de la police. A Vukovar, T. Merčep est accusé par les autorités civiles de malversations et d'exactions diverses<sup>12</sup>, expulsé et remplacé par Mile Dedaković – dit *Jastreb*, un ancien officier de l'armée yougoslave proche des HOS. Après la chute de la ville en novembre 1991, celui-ci accuse Gojko Šušak d'avoir détourné l'aide destinée à Vukovar pour armer le HVO croate<sup>13</sup>. A Tuzla, municipalité bosniaque contrôlée par les partis « citoyens », la police interdit la Ligue patriotique et incarcère son commandant local, Vehid Karavelić. Au demeurant, les partis « citoyens » ne sont pas toujours en reste pour constituer leurs propres formations armées : dans plusieurs municipalités de la côte dalmate qu'ils contrôlent, ils réactivent une Défense territoriale pourtant supprimée par l'Etat croate. A Tuzla et à

[p. 112]

Zenica, ils forment des unités de « partisans » intégrées à la police locale.

Ces mêmes caractéristiques expliquent aussi que certaines formations armées puissent passer d'une armée à l'autre. Ainsi, les HOS sont intégrées à la Garde nationale jusqu'en novembre 1991, avant d'en être écartées et de redéployer leur activité en Bosnie-Herzégovine. En juillet 1992, l'armée bosniaque nomme comme membre de son état-major leur commandant en Bosnie-Herzégovine, Blaž Kraljević. Le HVO organise alors la liquidation de celui-ci et contraint les HOS à se dissoudre en son sein. Mieux armés que la Défense territoriale bosniaque, le HVO et les HOS comptent à cette époque de nombreux Musulmans dans leurs rangs. Avec la dégradation des relations croato-musulmanes, ceux-ci tendront progressivement à rejoindre l'armée bosniaque, parfois avec armes et bagages. Inversement, certains éléments dévoyés de cette armée, tels que Jusuf Prazina – dit *Juka*, participeront à la bataille de Mostar aux côtés du HVO.

## **DEBORDEMENTS ET REPRISE EN MAIN DES MILICES**

Les traits miliciens des armées croate et bosniaque montrent qu'affirmer le monopole de la violence légitime d'un Etat est une chose, et que l'établir en est une autre. Cela est d'autant plus vrai que, contestant la légitimité de l'Etat yougoslave, les nouveaux Etats indépendants sont contestés à leur tour, et sur leur propre territoire, par d'autres Etats auto-proclamés (« république serbe de Krajina » en Croatie, « république serbe » et « Herceg-Bosna » en Bosnie-Herzégovine). Menacés dans leur intégrité territoriale, voire dans leur existence même, les Etats croate et bosniaque éprouvent de plus des difficultés manifestes à maîtriser les mobilisations miliciennes sur lesquelles ils s'appuient pour constituer leurs propres armées.

Rapidement, le développement des HOS est perçu comme une menace par le pouvoir croate, particulièrement après les polémiques qui suivent la chute de Vukovar, et dans l'attente d'une reconnaissance internationale. Leur « déflation » (liquidation de leur coordinateur militaire Ante Paradžik, dissolution ou expulsion

[p. 113]

des unités intégrées à la Garde nationale, arrestation de D. Paraga et de M. Dedaković) au cours de l'automne 1991 s'inscrit alors dans un processus plus vaste de militarisation et de professionnalisation de l'armée croate.

En Bosnie-Herzégovine, le principal problème pour le pouvoir bosniaque est celui des milices urbaines, souvent formées dans le cadre de la Ligue patriotique, communément appelées *mahalske bande* (« bandes de quartier ») et se situant à mi-chemin entre les milices locales (implantation dans un quartier) et les milices politico-mafieuses (recrutement privilégié dans la pègre locale, participation à l'économie de prédation). Phénomène présent dans plusieurs villes bosniaques, c'est à Sarajevo qu'il connaît les développements les plus importants.

Parmi les multiples *mahalske bande* qui se partagent cette ville dans les premiers mois de la guerre, se distingue celle de Juka Prazina – dit *Juka*, truand sarajévien commandant les Bérets verts dans le quartier d'Alipašino Polje. Parvenant à rassembler plusieurs milliers d'hommes et à étendre son contrôle sur les nouveaux quartiers de Sarajevo, ce dernier se heurte aux milices sandjakoises qui contrôlent les quartiers du centre et des collines. Son expulsion hors de Sarajevo à l'automne 1992 symbolise la marginalisation des *mahalske bande* sarajéviennes par des milices néo-urbaines, principalement sandjakoises. Certaines d'entre elles, comme la 10<sup>e</sup> brigade de montagne du Sandjakois Mušan Topalović – dit *Caco*, établissent alors des systèmes miliciens de prédation et de terreur plus pesants encore que ceux des premières *mahalske bande*<sup>14</sup>.

L'apparition de véritables systèmes miliciens à Sarajevo et en Bosnie centrale contribue largement à l'épuisement matériel et moral, puis à la désagrégation politique de la communauté musulmane au cours de l'année 1993 [voir le deuxième chapitre]. C'est cette crise que Fikret Abdić tente d'exploiter pour contester le pouvoir central bosniaque, avant de se replier sur son propre fief de Velika Kladuša en Cazinska Krajina (région de Bihać), et d'y proclamer en septembre 1993 une « province autonome de Bosnie occidentale ». La « Défense populaire » (*Narodna odbrana*) de cette « province autonome » reproduit la

[p. 114]

structure générale des autres armées en présence (articulation entre brigades locales et « unités spéciales », encadrement par d'anciens officiers de la police ou de l'armée). Soutenue par les armées serbes de Bosnie-Herzégovine et de Krajina, elle en devient un simple appendice mercenaire après la chute de Velika Kladuša en août 1994.

Pour éviter la désagrégation complète de la communauté musulmane et de l'Etat bosniaque, le nouveau premier ministre H. Silajdžić entreprend le rétablissement effectif de ce dernier. Les différentes milices sont alors brutalement éliminées ou reprises en main, et l'armée bosniaque engagée dans un vaste processus de militarisation (remplacement de S. Halilović

par Rasim Delić, introduction des grades et renforcement des structures de commandement, centralisation des modes de financement) [voir le cinquième chapitre]. Quelques mois plus tard, le renversement du rapport de force militaire en Bosnie centrale et la criminalisation croissante du HVO contraignent l'armée croate à intervenir en Bosnie-Herzégovine et à prendre directement en charge la militarisation du HVO, en nommant à sa tête Ante Roso, ancien membre de la Légion étrangère française et général de l'armée croate.

## LE CAS SPECIFIQUE DES ARMEES SERBES

Les « républiques serbes » de Krajina croate et de Bosnie-Herzégovine constituent également leurs propres armées, sur un mode qui n'est pas sans évoquer celui des armées croate et bosniaque (sécession de la police et de la Défense territoriale, mobilisation de réservistes et développement d'« unités spéciales » en leur sein). La différence essentielle est évidemment que les armées serbes sont équipées et encadrées par l'armée yougoslave. Contrairement aux armées croate et bosniaque, ces armées naissent donc de la convergence de deux processus distincts : la dérive milicienne de l'armée yougoslave et la genèse milicienne des armées nationales. A première vue, l'Etat serbe est donc le plus à même de maîtriser l'évolution des mobilisations miliciennes qu'il a impulsées.

Ceci est vrai en ce qui concerne les milices politico-mafieuses,

[p. 115]

dont il maîtrise largement le flux et le reflux. En 1991-1992, il les utilise non seulement pour soutenir les « républiques serbes », mais aussi pour contenir ses adversaires politiques (déploiement de la Garde des volontaires serbes au Kosovo, promotion électorale du Parti radical serbe de V. Šešelj). A partir de 1993, leur développement se révélant diplomatiquement gênant et politiquement menaçant, il joue sur leur concurrence (promotion électorale du Parti de l'unité serbe créé par Ž. Ražnjatović – dit *Arkan*) et engage leur « déflation » (arrestation de V. Šešelj et de certains commandants du Mouvement tchetnik serbe, mise en sommeil de la Garde des volontaires serbe).

En revanche, l'idée selon laquelle l'Etat serbe maîtriserait l'ensemble des mobilisations miliciennes qu'il a engendrées est sans doute trompeuse. Il se méfie en premier lieu de l'armée yougoslave elle-même, comme en témoignent les purges répétées du corps des officiers en 1992-1993. Celles-ci accompagnent la « serbisation » et la reprofessonalisation de l'armée yougoslave, mais visent aussi à en écarter les officiers originaires de Krajina et de Bosnie-Herzégovine ou considérés comme proches du SRS de V. Šešelj<sup>15</sup>. Dès lors, elles ne sont pas dissociables de l'évolution des rapports entre l'Etat serbe et les entrepreneurs miliciens. De fait, ceux-ci ne se contentent pas de pénétrer l'armée, mais étendent leur influence sur l'ensemble de l'Etat et de la société serbes : ce sont eux, en particulier, qui prennent le contrôle du marché noir des devises et des différents trafics liés au contournement des sanctions économiques décrétées par l'ONU.

Bien qu'assurant le salaire de leurs officiers jusqu'en août 1994 au moins, l'Etat serbe éprouve également des difficultés croissantes à se servir des forces armées des « républiques Serbes » pour en maîtriser les évolutions politiques intérieures. En janvier 1992, il parvient certes à imposer à la « république serbe de Krajina » le plan Vance, prévoyant le déploiement

de la FORPRONU (Force de protection des Nations-Unies) en Croatie, en s'appuyant sur Milan Martić, commandant des « unités spéciales » de la police. Peu après cependant, celui-ci est élu président de cette « république » et adopte à son tour des positions

[p. 116]

intransigeantes, malgré les pressions du pouvoir serbe. De même, en « république serbe », le commandant en chef de l'armée Ratko Mladić soutient le « parlement » dans son refus de plans de paix pourtant approuvés par Belgrade [voir le deuxième chapitre].

Enfin et surtout, les « unités spéciales » et les milices politico-mafieuses, largement impliquées dans la criminalisation généralisée des « républiques serbes », contribuent à ce titre à alimenter les rivalités internes aux élites politiques et militaires de ces « républiques » et le mécontentement des populations et des combattants [voir le cinquième chapitre]. Cela se répercute au niveau des brigades locales, de plus en plus livrées à elles-mêmes, démotivées et réticentes à poursuivre la guerre, et cela explique, en partie au moins, l'épuisement progressif d'armées serbes incapables de se restructurer et de se reprofessionnaliser. Celles-ci apparaissent donc à la fois comme les plus militarisées à l'origine, et les plus sensibles dans la durée aux débordements et à l'épuisement des mobilisations miliciennes.

## DES MILITARISATIONS INACHEVEES

Ces processus de débordement ou d'épuisement des mobilisations miliciennes montrent comment les milices peuvent constituer une menace pour l'Etat : en s'érigeant en concurrents directs de celui-ci d'une part, en contribuant à l'épuisement de la société et à la délégitimation du pouvoir en son sein d'autre part. Après avoir brisé le monopole de la violence légitime de l'Etat yougoslave en s'appuyant sur les mobilisations miliciennes, les différents Etats issus de cet éclatement doivent donc canaliser celles-ci, militariser et professionnaliser leurs forces armées pour consolider leur propre monopole de la violence légitime.

Les rapports complexes et mouvants qui s'établissent entre Etats, armées et entrepreneurs miliciens illustrent quant à eux à quel point, dans les conflits nés de la crise yougoslave, les frontières territoriales et institutionnelles de l'Etat restent mal définies. Cette imprécision est antérieure à l'éclatement de

[p. 117]

la Yougoslavie, comme en témoignent les rapports entre fédération, républiques constitutives et Armée populaire yougoslave, entre celle-ci et les défenses territoriales républicaines, ou encore entre services secrets et criminalité organisée, dans le cas paradigmatique de Ž. Ražnjatović – dit *Arkan*. Elle survit à la constitution des Etats nationaux et à la militarisation de leurs forces armées.

D'une part, en Serbie et en Croatie, malgré la professionnalisation des armées yougoslave et croate, elle se traduit par la persistance d'organisations à caractère milicien ou paramilitaire (réactivation régulière de la Garde des volontaires serbes en Serbie, développement de l'Association des volontaires de la guerre patriotique [*Udruga dragovoljaca domovinskog rata* – UDDR] présidée par T. Merčep en Croatie).

D'autre part, en Bosnie-Herzégovine, et dans les trois armées en présence, elle se révèle dans la dichotomie persistante entre des brigades locales, statiques et défensives, et des « unités spéciales », mobiles et offensives, rappelant celle existant entre milices locales et milices politico-mafieuses dont elles sont généralement issues. A cela s'ajoute, dans l'armée bosniaque, le développement de « brigades musulmanes » constituées à partir de certaines milices islamistes et des groupes de *mudjahidin* étrangers apparus en 1992-1993, et échappant largement au contrôle de l'Etat et de la hiérarchie militaire, au profit de réseaux informels liés au SDA et au monde musulman.

## LA CARRIERE MILICIENNE, TREMPLIN OU TOMBEAU

Il est frappant de constater que, si les entrepreneurs miliciens sont souvent issus des appareils militaire ou policier de l'Etat yougoslave, ils ont plus souvent encore achevé leur carrière milicienne soit en intégrant ceux des nouveaux Etats, soit en étant éliminés par eux. De A. Paradžik à M. Topalović – dit *Caco*, en passant par J. Prazina – dit *Juka*, la liste des entrepreneurs miliciens liquidés dans des circonstances obscures est longue. La liste de ceux qui se sont intégrés à l'appareil d'Etat l'est également, comme l'illustrent en Croatie les cas de B. Glavaš, devenu préfet de Slavonie en 1993, ou de T. Merčep, devenu député au Parlement croate et président de l'UDDR.

[p. 118]

Enfin, ces deux listes se rejoignent quand, à en croire le quotidien croate *Vjesnik*, l'organisation de la liquidation de J. Prazina – dit *Juka* – est attribuée à l'unité « Delta » de l'armée bosniaque, commandée par Ismet Bajramović – dit *Čelo I*, lui-même ancien chef d'une *mahalska banda* sarajévienne<sup>16</sup>.

Pour les truands, grands ou petits, la carrière milicienne représente donc soit un tremplin, soit un tombeau. Pour les officiers de l'armée ou de la police, elle ne représente le plus souvent qu'une passerelle. C'est en particulier le cas pour les officiers croates ou musulmans de l'armée yougoslave, tel que S. Halilović, officier de l'armée yougoslave ayant apparemment participé au siège de Vukovar, responsable militaire de la Ligue patriotique après sa désertion, puis commandant en chef de l'armée bosniaque de mai 1992 à octobre 1993.

Au-delà de simples itinéraires individuels, la militarisation des armées croate et bosniaque s'accompagne d'un retour en force d'anciens officiers de l'armée yougoslave. La reconversion, indéniable, de cette dernière en armées nationales n'est donc peut-être pas aussi unilatérale qu'on le croit généralement. Elle-même née de la militarisation et de l'institutionnalisation du mouvement des partisans, cette armée se trouve, quarante-cinq ans plus tard, emportée à son tour par une de ces recompositions des réalités et des légitimités étatiques qui marquent l'histoire de l'espace yougoslave. Dans ce contexte, les phénomènes miliciens apparaissent comme un instrument indispensable de ces recompositions, et comme une manifestation durable de leur inachèvement.

---

[p. 119]

## NOTES

<sup>1</sup> Seules les situations serbe (et monténégrine), croate et bosniaque sont étudiées ici.

<sup>2</sup> La Garde des volontaires serbes est liée au *Stranka srpskog jedinstva* (Parti de l'unité serbe – SSJ), le Mouvement tchetnik serbe au *Srpska radikalna stranka* (Parti radical serbe – SRS) et les Forces de libération croates au *Hrvatska stranka prava* (Parti croate du droit – HSP). Voir James GOW, « Political-Military Affiliations in the Yugoslav Conflict », *RFE/RL Research Report*, n° 20, 15 mai 1992.

<sup>3</sup> Sur les défenses territoriales, voir chapitre II, note 3.

<sup>4</sup> Max Weber, un des fondateurs de la sociologie, définit l'Etat comme une « entreprise politique de caractère institutionnel revendiquant avec succès le monopole de la violence légitime » (Max WEBER, *Economie et société*, Paris, Plon, 1995). Sur cette définition, classique en sociologie politique, voir Bertrand BADIE / Pierre BIRNBAUM, *Sociologie de l'Etat*, Paris, Grasset / Hachette, 1983.

<sup>5</sup> Voir James GOW, *Legitimacy and the Military. The Yugoslav Crisis*, London, Pinter, 1992.

<sup>6</sup> Il est à signaler que, lors du XIVe congrès de la Ligue des communistes de Yougoslavie en janvier 1990, et après le départ de la délégation slovène, les délégations serbe et monténégrine insistent pour poursuivre un congrès qu'elles pensent pouvoir dominer. Or, la délégation de l'armée yougoslave se joint aux délégations croate, bosniaque et macédonienne pour en voter la suspension. Ceci démontre qu'à cette époque encore, les positions du pouvoir serbe et de la hiérarchie militaire ne sont pas assimilables l'une à l'autre.

<sup>7</sup> A ce sujet, voir Bogdan USELJENICKI, « Les traîtres : déserteurs et pacifistes dans le Serbie de Milošević », *Les Temps modernes*, n° 545/546, décembre 1991.

<sup>8</sup> Les Serbes, particulièrement ceux de Krajina et de Bosnie-Herzégovine, et les Monténégrins ont toujours été surreprésentés dans le corps des officiers de l'Armée populaire yougoslave. A la fin des années 1980, ils représentaient entre 65 % et 70 % du corps des officiers, et 45 % de la population yougoslave. Le départ ou le limogeage des officiers d'autres nationalités en 1991 et 1992 font de la nouvelle armée yougoslave une armée dont le corps des officiers est ethniquement homogène.

<sup>9</sup> Voir Tammy ARBUCKLE, « Yugoslavia : Strategy and Tactics of Ethnic Warfare », *International Defense Review*, vol. XXV, n° 1, janvier 1992.

<sup>10</sup> Ceci vaut également pour la Serbie qui, après avoir réaffirmé sa souveraineté dans sa nouvelle Constitution en 1989 et conservé les armes de sa Défense territoriale en 1990, transforme peu à peu ses forces de police en véritables forces armées serbes, constituées parallèlement à l'armée yougoslave.

<sup>11</sup> En 1945, suite à l'expulsion des populations allemandes autochtones (*Volksdeutsche*) par le nouveau régime, celui-ci installe dans leurs villages des plaines de Slavonie et de Voïvodine des colons, généralement serbes ou monténégrins mais aussi croates, venant des régions montagneuses d'Herzégovine et du Monténégro.

<sup>12</sup> Voir le rapport de Martin Vidić – dit *Bili*, représentant des autorités civiles de Vukovar, dans *Danas*, hebdomadaire croate indépendant, 8 octobre 1991.

<sup>13</sup> Voir son interview dans *Danas*, 31 décembre 1991.

<sup>14</sup> A la suite de son expulsion de Sarajevo, *Juka* tente avec une partie de ses combattants de s'imposer aux structures de l'armée bosniaque sur le mont Igman, puis à Mostar. A partir du printemps 1993, il y combat dans les rangs du HVO, avant d'en être expulsé et de quitter la Bosnie-Herzégovine. De plus en plus isolé, il est finalement abattu par ses propres gardes du corps en Belgique en janvier 1994.

<sup>15</sup> Voir James GOW, « Rump Yugoslavia : Perišić Replaces Panić as Chief of Staff », *RFE/RL Research Report*, n° 43, 29 octobre 1993.

<sup>16</sup> Article de *Vjesnik* reproduit dans *Borba*, quotidien serbe d'opposition, 11 janvier 1994.